

SERMAISE ET VOUS

Edition n° 18 - Mai 2012

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS INFORME !



33^{ème} édition des Jeux Intervillages



DATES A RETENIR

8 MAI 2012

COMMEMORATION VICTOIRE 1945

Organisée par la Municipalité
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

12 & 13 MAI 2012

INTERVILLAGES

Organisés par la Municipalité et le
Comité des fêtes
Renseignements : ☎ 06 12 80 18 60

25 MAI 2012

FETE DES VOISINS

Organisée par Les Sarmates
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

02 JUIN 2012

SOIREE THEATRE

Organisée par BVS THEATRE
Renseignements : ☎ 06 85 32 84 16

08 & 09 JUIN 2012

GALA DE DANSE

Organisé par l'ASLS
Renseignements : ☎ 01 64 59 30 77

10 JUIN 2012

**CONCERT AVEC ORCHESTRE DU
CONSERVATOIRE DE DOURDAN**

Organisé par la Municipalité
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

13 JUIN 2012

AUDITION DE MUSIQUE

Organisée par l'ASLS
Renseignements : ☎ 01 64 59 30 77

17 JUIN 2012

EXPOSITION DE SCULPTURE

Organisée par la Municipalité
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

18 JUIN 2012

**COMMEMORATION APPEL DU
GENERAL DE GAULLE**

Organisée par la Municipalité
Renseignements : ☎ 01 64 59 82 27

26 JUIN 2012

FETE DES ECOLES

Organisée par Ensemble petits et
grands
Renseignements : ☎ 01 60 81 11 78

INDIANA JONES



LES GRANGES LE ROI
AUX COULEURS DE L'INTERVILLAGE

Les 12 & 13 mai 2012
Au Stade de Les Granges le Roi

Venez nombreux

Renseignements aux
06 12 80 18 60 ou 06 76 06 06 03

PROGRAMME DES INTERVILLAGES 2012

LE SAMEDI 12 MAI 2012

🕒	Jeu	Thème	Inscription auprès de	Participant
14H00	A LA DECOUVERTE DE LA CARTE	Réaliser au terme du week-end un puzzle de 1500 Pièces	Anne Beaujouan Françoise Saulgrain ☎ 06 50 20 30 10	Autant de participants que souhaite le village Pas de limite d'âge
14H15	LES CRANES DE CRISTAL	Marquer le plus grand nombre de points en plaçant et en tirant les boules pour les faire entrer dans le râteau	Michel Rousseau ☎ 01 64 59 87 52	1 équipe Homme, 1 équipe Femme (pas de restriction d'âge) 3 participants par équipe : 2 placeurs de 2 boules et 1 tireur de 3 boules 1 terrain homme et un terrain femme suivant tirage au sort inversé Tous les placeurs dans un premier temps puis tous les tireurs
15H15	LE TRAIN DE LA MINE	Reconstituer le train et remplir la réserve d'eau.	Magali Hautefeuille ☎ 06 83 44 96 36 Isabelle Daviot ☎ 06 60 35 54 76	8 enfants minimum, pas de limite maxi Tranche d'âges : de 4 ans à 7 ans (1 de chaque âge minimum)
15H45	DANS LES PAS DES DIEUX (Adultes mixte)	Effectuer le plus rapidement possible un parcours d'obstacles de 70 m sur des skis	Emmanuel Gilot ☎ 06 81 79 62 07 Magali Hautefeuille ☎ 06 83 44 96 36	6 Adultes à partir de 18 ans : 3 hommes, 3 femmes 1 arbitre par village
16H30	DANS LES PAS DES DIEUX (Ado mixte)	Effectuer le plus rapidement possible un parcours d'obstacles de 70 m sur des skis.	Sandrine Morvan Guy Mery ☎ 06 31 34 29 22	6 Ados de 12 à 15 ans (1997-2000) : 3 filles, 3 garçons 1 arbitre par village
17H00	LE LANCER D'ELIXIR	Recueillir le plus d'eau possible en se jetant des ballons de baudruche remplis d'eau.	Bertrand Houel ☎ 01 60 81 01 55	3 responsables des jeux intervillages Si le village n'en possède pas 3, il doit prendre des élus 1 arbitre par village
17H30	A LA RECHERCHE DES POINÇONS PERDUS	Trouver des balises à l'aide d'une carte détaillée au 10 000ème et d'une boussole. Reprise du principe de course d'orientation.	Judy Elver ☎ 06 08 50 72 92	3 équipes maximum par village, en binôme 1 adulte (à partir de 1994) de + 18 ans Accompagné d'un 2ème participant aux choix - Enfant (Année 2002-1995) de 10 à 17 ans - Adulte (de 1962 et moins) 50 et plus

LE DIMANCHE 13 MAI 2012

🕒	Jeu	Thème	Inscription auprès de	Participant
8H45	LA DERNIERE CROISADE	Effectuer le plus rapidement possible un relais constitué d'une course à pied de 4 kms, suivie d'une course VTT de 7 kms, suivie d'une course à pied de 1 km.	Bertrand Houel ☎ 01 60 81 01 55	Course mixte + 16 ans Les relais sont constitués de 3 participants différents. Un même coureur ne peut pas courir pour deux équipes
9H45	LA COURSE DE DEMI-LUNE	Effectuer le parcours au plus vite	Emmanuel Gilot Bertrand Houel ☎ 06 81 79 62 07	Mixte -Année de naissance 1998-1999 =1200m
10H00				Mixte -Année de naissance 2000-2001 =1200m
10H15				Mixte -Année de naissance 2002-2003 = 900 m
10H30				Mixte -Année de naissance 2004-2005 = 700 m
10H45				Mixte -Année de naissance 2006-2007 = 300 m
11H00				Mixte -Année de naissance 2008-2009=100 m
11H45	AU TRAVERS DU TEMPLE	Remplir d'eau un récipient en effectuant un parcours et en évitant les ballons de baudruche remplis d'eau.	Valérie Lacoste Anne Beaujouan ☎ 06 81 17 28 24	4 participants minimum et 6 au maximum par village hommes et femmes à partir de 16 ans (pour le jeu) 1 à 5 participants pour le lancer de ballons, pas d'âge préconisé 1 arbitre par village
13H45	LA JOUTE DES TEMPLIERS	Participer à une joute à l'aide de coton-tige géant, debout sur une poutre et faire tomber son adversaire	Valérie Lacoste ☎ 06 81 17 28 24 Sandrine Morvan ☎ 06 31 34 29 22	4 joueurs par village : 2 femmes et 2 hommes à partir de 16 ans (Il est possible de changer les participants à chaque poule) 1 arbitre par village à l'arrivée
15H10	LE TRESOR DE LA MALLE	Habiller un enfant en effectuant un parcours d'obstacles pour lui rapporter 1 à 1 des vêtements et accessoires	Bénédicte Loy ☎ 01 60 81 97 93	Minimum 4 à maximum 10 enfants (équipe mixte possible) avec au moins 1 enfant de chacune des tranches d'âge suivantes : 6-7 ans : 1 à 3 enfants pour le parcours 8-9 ans : 1 à 3 enfants pour le parcours 10-11 ans : 1 à 3 enfants pour le parcours 12-13 ans : 1 enfant pour le final
16H00	LES BOULES DE SABLE	Lancer les comètes dans les cibles	Jean-Françoise Saulgrain ☎ 06 50 20 30 10	3 participants par village : mixte à partir de 60 ans

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 2 & 12 AVRIL 2012

FINANCES

COMPTES 2011 & BUDJET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE

Compte de gestion 2011	Dépenses	Recettes
Section investissement	219 513 €	369 747 €
Section fonctionnement	1 095 975 €	1 369 522 €

Budget primitif 2012	2 287 909 €
dont Budget fonctionnement	1 391 045 €
Budget investissement	896 863 €

Pour l'année 2012, les plus grosses dépenses d'investissement concerneront :

- Le changement des fenêtres de l'école élémentaire,
- La création d'une liaison douce piétonnière entre le hameau de Bellanger et le croisement de la rue de la gare avec un éclairage adapté,
- L'achat de plaques de rue afin de mettre à jour la signalétique de l'ensemble de la commune,
- Le programme pluriannuel d'entretien et de réfection des voiries communales, très lourd budget pour notre commune qui a la charge de 33 kilomètres de voiries,
- L'aménagement de l'ancienne bergerie, le long de l'église en local technique pour le comité des fêtes,
- La création d'un accès écoles, aux normes pour les personnes à mobilité réduite, route de Mondétour, avec aménagement de voirie pour le stationnement des cars. Cet accès sera utilisé par les enfants qui empruntent les transports communaux,
- L'achat d'un tracteur en renouvellement de l'ancien qui est en fin de vie.



FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Conformément à l'engagement pris lors de la campagne électorale de modérer les hausses d'impôts locaux, **le conseil municipal a gelé pendant trois ans les taux d'imposition communaux** et a reconduit à l'identique ceux votés en 2007 pour 2008, 2009 et 2010. En 2011 le conseil municipal, dans un contexte de baisse très sensible des recettes extra-communales avait décidé à la majorité de relever les taxes communales de 2%.



Pour 2012, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter cette année encore les taux d'imposition communaux et donc de reconduire ceux votés en 2011.

Cette stabilité est possible grâce à une très bonne gestion, une rationalisation et une modération des dépenses, d'autant plus nécessaires que les recettes extra-communales restent en deçà des montants que nous percevions avant 2010.

	2008 / 2009 / 2010	2011 / 2012
Taxe d'habitation	13,36 %	13,63 %
Taxe sur le foncier bâti	13,36 %	13,63 %
Taxe sur le foncier non bâti	61,96 %	63,20 %

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'augmentation éventuelle de la base d'imposition, à laquelle s'applique le taux voté par le conseil municipal, n'est pas du ressort de la commune, mais résulte d'une valeur locative évaluée et revalorisée par un coefficient voté annuellement par le parlement.





Le conseil municipal a élu à l'unanimité, rosière 2012, Mademoiselle Mayoko BOUTROY, seule candidate en lice après appel de candidature auprès des jeunes filles ayant 18 ans en 2012 et demeurant dans la commune depuis plus de dix ans. C'est la 102ème rosière sarmate. Son couronnement a eu lieu lors de la fête de la saint Georges le dimanche 15 avril.

LES BREVES D'ACTUALITÉ

ARRETES MUNICIPAUX & REGLES POUR LA TAILLE DES HAIES - (R A P P E L)

Avec le retour des beaux jours, nous vous rappelons les principaux arrêtés municipaux en vigueur dans notre commune. **Toute infraction peut donner lieu à l'établissement d'un procès verbal.**

 <p>Arrêté du 21 Mai 2001</p>	<p>Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils susceptibles de provoquer une gêne sonore pour le voisinage, telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ... ne peuvent être utilisés que les jours ouvrables et les samedis de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00. <u>L'utilisation de ces engins est strictement interdite les dimanches et jours fériés</u></p>
<p>Arrêté du 21 Mai 2001</p> 	<p>Tous les feux extérieurs, quels qu'ils soient, sont formellement interdits chaque année du <u>1er juin au 30 septembre</u></p>

Concernant la taille des haies, d'une manière générale, **il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public** (article R-116-2-5 du code de la voie routière).

L'article R161-24 stipule que **les propriétaires** ou exploitants **doivent assurer la coupe des branches et racines d'arbre qui avancent sur les chemins publics.**

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée, si celle-ci reste sans effet.

On nous a signalé plusieurs abus et non respect de ces arrêtés, notamment celui interdisant l'utilisation des engins provoquant une gêne sonore (tondeuses à gazon) les dimanches et jours fériés. Nous vous invitons à venir en mairie nous faire part de ces actes d'incivilité caractérisés, afin que nous puissions agir pour faire cesser ces troubles.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS - (R A P P E L)

Nous vous rappelons que les encombrants ne sont plus ramassés qu'une seule fois par an. En dehors de cette date les déchetteries de Dourdan et de Saint-Chéron sont à votre disposition (voir horaires d'ouvertures sur le site de la commune, sur le Mag ou renseignements en mairie).

Le ramassage des encombrants pour l'année 2012 se fera le mercredi 05 septembre 2012 (Pensez à sortir vos encombrants la veille !)



Par ailleurs, **depuis le 08 mars le ramassage des déchets verts** a repris et a lieu un jeudi après midi sur deux (les semaines paires). Les végétaux doivent être présentés dans un conteneur normalisé de couleur bordeaux ou en sac papier. Les petits fagots de branches d'un diamètre maximum de 10 cm et d'une longueur de 1,20 m maximum sont tolérés mais ils doivent être impérativement ficelés pour être enlevés.